



**Ville de Draguignan**



## **Réunion du conseil de quartier du jeudi 30 juin 2022**

Présents :

Valérie Brunel, Didier Marbache, Patrick Chanut, Jacques Elsen, Claude Visetti, Josette Cointault, Vincent Cointault, M. Michel Fraces, M. Jean Guerin, Mme Florence De Carlo, M. Frédéric Blanc.

Mairie :

Richard Devilette, Conseiller délégué aux relations avec les conseils de quartier,  
Franck Meunier, Responsable Service Vie des quartiers,

Ordre du jour :

- Organisation et animation du Conseil de quartier
- Questions diverses

### **Organisation et animation du Conseil de quartier**

Compte tenu de l'indisponibilité de Mme Petit Déborah, élue présidente du Conseil de quartier en 2020, et sans volontaire disposé à la remplacer, il est proposé une animation collégiale par les Vices-présidents, à savoir :

Mme Cointaut

M. Fracès

M. Blanc.

Cette proposition est approuvée par les membres présents.

Par conséquent, les informations seront transmises vers ces derniers pour en assurer la ventilation auprès des membres du CQ.

## Questions diverses

### *Circulation Bd des Remparts*

Depuis plusieurs semaines cette voie est mise en sens unique pour raison de travaux et pour 8 mois. Il est rappelé que ce changement de circulation est provisoire et fera l'objet d'une étude attentive de son impact sur la circulation générale en centre-ville.

Il est préconisé de veiller régulièrement au bon positionnement des dispositifs de signalisation et de balisage (services techniques avertis), de supprimer la place de stationnement aux abords du passage piéton de la Calade, afin de favoriser la sécurité des usagers.

Des contrôles de police sont aussi souhaités compte tenu du nombre non négligeable de véhicules ne respectant pas le sens de circulation.

Un appel systématique à la Police Municipale doit être fait en cas de véhicule gênant la circulation.

### *Collecte des déchets*

La problématique de la collecte des déchets, reste très prégnante dans le centre ancien et le retrait des bacs de collectes suscitent encore de nombreuses interrogations, relevant souvent de l'incivilité individuelle.

Il est préconisé d'utiliser l'application « Dracénie Déchets » pour signaler les dysfonctionnements observés et ainsi recenser les points de blocages.

Le retrait des bacs de collecte sous le porche de la rue du Combat fait l'unanimité compte tenu des forts désagréments causés. Dans le domaine de la répression, les attentes de la création d'une brigade verte est très forte.

### *Animations Boulevard Clémenceau*

L'objet de cette remarque n'est pas de remettre en cause la volonté d'apporter des animations sur le boulevard, mais de veiller à leurs récurrences pouvant entraver le fonctionnement de l'hôtel et l'accès du parking privée attenante, condamné lors de certaines manifestations, entraînant de fait une forte baisse de l'activité. De plus une information préalable, est tout à fait indispensable pour la bonne gestion de l'établissement. Comment préserver un accès ?

### *Circulation*

Il est préconisé d'établir un régime d'interdiction de stationner dans la traverse de la Liberté. (*Le service de la voirie indique que cette voie est une voie de circulation et de fait interdite au stationnement, la police municipale devra donc être saisie et attentive à la libre circulation, notamment la nuit*).

Mise en sens unique de la rue des Dominicains. (*L'emprise de la voie ne permet pas un tel dispositif*).

### *Vidéo protection et interventions policières*

Si les efforts consentis pour le maillage vidéo du centre ancien sont remarquables, il n'en demeure pas moins de nombreuses interrogations sur le processus de détection/intervention lié à cette technologie. En effet, de trop nombreux comportements (trafic, bagarre, dépôts d'ordures...) sont constatés aux abords directs des caméras sans déclencher des interventions des services de police.

Par conséquent, pour permettre à chacun de comprendre les modalités d'intervention, il sera proposé au Conseil de quartier d'organiser une réunion thématique sur ce sujet en septembre, avec les différents acteurs concernés.

Il est rappelé l'efficacité du traitement des demandes auxquelles les services s'attachent à répondre dans les meilleurs délais. D'autres doléances s'inscrivent dans une réflexion de plus long terme.

La séance est levée à 20h.